

Belgique-België
P.P.
1180 Bruxelles 18
1/7865



Trimestriel

BLOC - NOTES

Bulletin
de
l'Association
Professionnelle
des
Bibliothécaires et
Documentalistes

Mme L. Lefèbvre

Rue Van Wymeersch, 18

6032 Mont-sur-Marchienne

N° 134
2^e trimestre 2000



Editeur responsable : E. D'Hayère - Avenue Den Doorn 7, 1180 Bruxelles

Sommaire

Editorial	p. 2
Programme du 25 ^e anniversaire	p. 3
Assemblée générale <i>Conférence de M. Minon</i> <i>Liste des administrateurs</i>	p. 5
Politique et législation <i>Correspondance avec M. Hazette</i> <i>Le droit de prêt en questions</i>	p. 11
L'A.P.B.D. en activités <i>Bibliothèques et agressivité</i> <i>Politique d'acquisition (2)</i> <i>Salon du Livre de Paris</i>	p. 14
De bibliotheca <i>Bibliobilan de M. Beernaert</i> <i>De l'importance des bibliothèques...</i> <i>Livre fou à Florennes</i>	p. 27

ÉDITORIAL

A quelques semaines de notre 25^{ème} anniversaire, je veux croire que vous serez nombreux(ses) à nous rejoindre.

Outre l'aspect convivial de cette rencontre (nous avons prévu de nombreuses occasions de détente, de rencontres et de visites), cette journée constituera une formidable opportunité de manifester notre présence face aux Autorités (le Ministre Hazette a promis sa venue), à la presse et à la profession toute entière.

Occasion aussi d'entendre le témoignage de quelques écrivains sur l'épineuse question du droit de prêt.

Occasion, enfin, de réfléchir au devenir de notre association.

Pour tous ces motifs (et celui de revoir bien des collègues aperçus au fil des années ou de formations diverses n'en constitue pas le moindre), je suis certain que vous répondrez tous et toutes à notre invitation.

En attendant, nous pouvons, d'ores et déjà, nous réjouir du succès de notre récente campagne d'adhésion. Chaque jour nous apporte l'annonce de nouveaux membres.

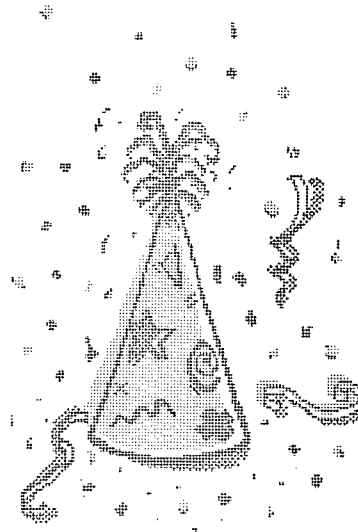
Par ailleurs, le succès de nos « rencontres – ateliers » ne se dément pas : la dernière en date « Relations Écoles secondaires / Bibliothèques » a permis de fructueux échanges.

Le présent *Bloc-Notes* porte témoignage de nos multiples activités et de celles de nos membres (merci Monsieur Beernaert de votre collaboration et bon repos actif).

Tout cela ne peut que nous inciter à fêter dignement notre 25^{ème} anniversaire.

A bientôt donc et, d'ici là, bonnes vacances.

Jean-Claude TREFOIS
Président



25^{ème} anniversaire
de l'A.P.B.D.

La Louvière
salle des Arts et Métiers

dimanche 17 septembre 2000

Accueil dès 9 heures :

- La salle sera garnie d'œuvres de peintres hainuyers alternant avec une partie de l'exposition des Prix Plisnier.
- Une exposition des meilleurs livres de la sélection *Un cadeau, un livre* de ces dix dernières années sera proposée (une plaquette distribuée gratuitement reprendra les coordonnées de ces ouvrages).
- Une deuxième exposition consacrée aux livres tactiles est également prévue.
- La troupe « Le Magicland » est prévue pour accueillir en fanfare les invités.

Assemblée générale

Compte-rendu de la conférence de Marc Minon et Dominique Gillerot lors de l'Assemblée Générale du 29 février 2000.

Commerce électronique et bibliothèques publiques ?

A première vue il n'y a pas grand-chose de commun entre ces deux fournisseurs de biens. L'un est mercantile, l'autre culturel et quasi gratuit. Le premier est soumis aux lois de l'offre et de la demande, le second propose une sélection critique. Les différences semblent nombreuses tant dans l'esprit que dans la logique de distribution.

Pendant Marc Minon¹ et Dominique Gillerot vont tracer un parallélisme, voire une convergence entre les deux phénomènes. Des études récentes ainsi que leurs propres observations les y autorisent car si l'offre de télécommunication n'a pas atteint son maximum, beaucoup d'indices laissent à penser qu'un câblage total de la population² vers Internet bouleversera le secteur des établissements de prêt et la plupart de nos pratiques professionnelles.

En effet, avec la communication électronique, les échanges commerciaux changent radicalement de structure. Les biens et les services culturels vont suivre le mouvement puisqu'il s'avère d'ors et déjà qu'ils sont majoritaires tant dans l'offre que dans la demande véhiculées par Internet³. De plus les éditeurs et producteurs ont constaté que leur public cible recouvrait presque exactement le marché des possesseurs d'ordinateurs, à pouvoir d'achat égal. Si en Belgique, le commerce électronique ne constitue que 0,5% des échanges totaux, il est certain que cette situation évoluera inévitablement et entraînera de profondes modifications dont il convient d'analyser dès à présent les points forts et les faiblesses.

Quelles sont ces évolutions structurelles ?

Au niveau des supports, la dématérialisation des opérations de prise de commande accélère les échanges. Concernant les produits culturels, la volatilité touche même la livraison des biens qui, véhiculés par transfert de fichiers numériques, sont reconstitués à l'arrivée par l'utilisateur. Ceci va modifier profondément la relation entre éditeurs et lecteurs. L'offre *on line* est bien plus vaste et aisée d'accès aux personnes géographiquement isolées des centres

A 10 heures :

- Interventions diverses :
 - le Président de l'A.P.B.D.
 - le Ministre Hazette
 - le Président de la Direction générale des Affaires culturelles
 - trois écrivains francophones belges à propos du droit de prêt
 - le Président de l'Association des Bibliothécaires Français (à confirmer)
 - le Président de l'Association flamande des bibliothécaires (à confirmer)

Un déplacement touristique est prévu pour les accompagnants ainsi que des ateliers créatifs pour les enfants.

A 13 heures :

- Apéritif offert et remise du Prix Canonne et du Prix du meilleur slogan consacré à la lecture publique.

A 13 heures 30 :

- Repas.

A 15 heures :

- Visite, pour tout le groupe des ascenseurs d'Houdeng.

A 17 heures 30 :

- Souper sandwiches.

A 18 heures :

- Spectacle *Bienvenue à la bibliothèque*

habituels de culture. Les moteurs de recherche du Réseau sont gratuits, il devient possible d'effectuer des recherches par l'intermédiaire des outils de sites à haute valeur ajoutée, de télécharger gratuitement des notices à partir de sites commerciaux, d'avoir accès à la plupart des encyclopédies, des écrits scientifiques, économiques, à la presse mondiale, aux groupes de discussion spécialisés dans tous les domaines...

Les modes de consommation se sont également transformés. On assiste de plus en plus à des formes de *commerce silencieux*⁴, soit des lieux d'échanges où la présence physique des partenaires n'est pas requise. Que ce soit dans les grandes surfaces où le *self-scanning* des prix fait son apparition, dans les catalogues de vente par correspondance, dans le commerce électronique enfin, on voit que l'aide à l'achat n'est plus valorisée. En revanche, il se développe un marketing relationnel qui privilégie l'offre directe et personnalisée qui rencontre les souhaits du consommateur. Les fameux *cookies* sur Internet permettent aux producteurs d'affiner le profil de chaque consommateur afin de lui faire des offres dites *one to one*.

Ainsi, dans tous les domaines, la publicité s'adressera à nous pour nous proposer les produits les plus susceptibles d'attirer notre attention. Mais la manipulation n'est pas à sens unique. Le consommateur peut lui aussi tirer profit de l'internationalisation des marchés en comparant les offres, en créant des groupes de pression ou des centrales d'achat, en collaborant par le jeu de la concurrence à la dérégulation des prix. De plus, la disparition d'un certain nombre d'intermédiaires collabore à comprimer les coûts de production des biens et des services au bénéfice du consommateur final. Le service devient une partie essentielle de l'offre ; pensons au leasing, à la vente en time-sharing, aux locations de vidéos. Tout porte à croire que cette évolution des comportements touchera bientôt le livre : on achètera plus l'opportunité de lire un certain nombre de pages, une ou plusieurs fois, que le produit matériel lui-même. L'E-book se configure déjà dans ce sens.

Les conséquences de la dématérialisation du livre.

La distribution électronique des biens culturels collabore à brouiller les frontières et les limites qui légitimaient les bibliothèques publiques et leur mission, entre autres établissements de prêt.

Considérons la limite géographique : la proximité d'une bibliothèque n'est plus seule garante d'un accès à la culture. Internet, en puissant outil de globalisation,

définit de nouveaux critères d'appartenance. Des sites de plus en plus spécialisés fédèrent ainsi les consommateurs selon leurs intérêts particuliers là où l'habitat faisait précédemment fonction de lien principal. En langage commercial, on dit qu'une logique de produit ou de clientèle se substitue aux anciennes zones de chalandise.

Ceci dit concernant le lectorat, il faut constater que le livre lui-même subit d'importantes évolutions. La notion de livre disponible ou épuisé a tendance à s'estomper; en effet, certains éditeurs fournissent des versions électroniques à la demande. Les pratiques tarifaires sont dès lors en mutation parce que la proportion entre coûts fixes et coûts variables a changé et que des financements indirects par la publicité sur site apparaissent. Le rôle des éditeurs comme celui des diffuseurs est en train de se redéfinir pour s'adapter aux souhaits du consommateur. Des solutions hybrides se dégagent. La limite entre prêt, location, don et vente se brouille au profit de la prestation à la demande; tout dépend de l'usage qu'on fait du produit. Les anciens modèles deviennent difficilement identifiables et le secteur des bibliothèques ne peut plus faire l'économie d'une réflexion en la matière.

Vers un repositionnement des établissements de prêt.

Marc Minon et Dominique Gillerot nous proposent ensuite quelques modèles non exhaustifs et non exclusifs les uns des autres sur lesquels les bibliothèques du futur pourraient s'aligner selon l'évolution des pratiques et des mentalités. L'insertion de la bibliothèque dans une communauté locale retrouverait son importance si elle pouvait fournir un point d'accès physique aux sources mondiales de connaissances. Bien plus, dans le modèle du « broker »⁵ le bibliothécaire encadre la recherche et devient en quelque sorte mandaté par les utilisateurs pour les guider dans le labyrinthe réticulaire des savoirs.

Au-delà des prestations physiques et de service, les bibliothèques peuvent agir sur le plan commercial à plusieurs niveaux. Celui de la négociation : elles peuvent s'unir pour faire pression sur les prix en groupant leurs achats. Celui de la distribution : les pouvoirs publics pourraient acheter les droits de certains ouvrages puis les distribuer gratuitement aux usagers. Celui du lobbyiste : l'univers numérique pousse à une concentration extrême des groupes ; il devient urgent d'organiser des contre-pouvoirs, des zones de *fair use*, dès lors que les intérêts des ayant-droits ou des distributeurs divergent trop de ceux des utilisateurs. Le modèle de l'éditeur enfin : les établissements de prêt font déjà

souvent œuvre de conservation en numérisant des patrimoines locaux ou des fonds précieux. Ne faudrait-il pas envisager un partenariat avec le secteur privé pour valoriser, sans faire double emploi, des archives importantes ou rares ?

Que conclure ?

Nous venons d'observer une triple modification des acteurs. Dans le chef des usagers dont les attentes et les comportements changent, sur le plan technologique avec les possibilités de numérisation et d'accès généralisé au réseau, sur les marchés économiques dont la très forte réactivité et l'universalité placent le client au cœur du processus commercial. Ces changements interpellent le secteur public de la culture mais il faut bien reconnaître que celui-ci est limité dans ses réponses par de nombreuses contraintes institutionnelles, financières et en ressources humaines. Il a néanmoins ses forces propres : son savoir-faire en matière de valorisation du patrimoine, son expérience de la recherche, son image de service.

Françoise Delchevalerie-Schillings

¹ Directeur du département communication du LENTIC, Université de Liège.

² Expérience réalisée dans une ville de l'Ohio aux USA.

³ Sous forme de fichiers musicaux MP3 essentiellement.

⁴ Concept sociologique qui qualifie les techniques d'échanges commerciaux entre tribus en conflit.

⁵ Courtier.

**La date limite de dépôt des candidatures
pour le Prix André Canonne
est postposée au 15 août 2000**

Voici la liste des administrateurs du Conseil d'administration

Monique CLETTE – rue de Dilbeek, 76 – 1082 BRUXELLES

Oeuvre Nationale Aveugles – avenue Dailly, 90/92 – 1030 BRUXELLES

tél. 02/2416568 fax. 02/2158821

Philippe COENEGRACHTS – rue Général Thys, 28 – 4607 DALHEM

Périodiques Chiroux – place des Carmes, 8 – 4000 LIEGE – tél.04/2231960 –

fax. 04/2232062 – email : philippe.coenegrachts@village.uunet.be

Philippe DEFAYS – avenue de la Paix, 60 – 4030 GRIVEGNEE

BPL Chiroux-Croisiers – place des Carmes, 8 – 4000 LIEGE

tél.04/2231960 Ext 145 – fax. 04/2232062

Françoise DELCHEVALERIE – Groeselenberg, 162 – 1180 BRUXELLES

Liliane DOYE – rue des Wagnons, 45 – 7380 QUIEVRAIN

BPC La Louvière – BP 68 – 7100 LA LOUVIERE

tél. 064/223652 – fax. 064/212850 – email : biblio.hainaut@skynet.be

Elzbieta D'HAYERE – FOLK – avenue Den Doorn, 7 bte2 – 1180 BRUXELLES

Facultés univ. Saint-Louis – Bd du Jardin Botanique, 43 – 1000 BRUXELLES

tél. 02/2117904 – fax. 02/2117997 – email : dhayere@fusl.ac.be

Laurence HENNAUX – rue des Fougères, 18 – 7140 MORLANWELZ

Bib. La Louvière – rue Boël, 51 – 7100 LA LOUVIERE – tél. 064/216170

Nicole LAMBOTTE-LEROY – rue des Nacelles, 7 – 5100 WEPION

BPC Namur – avenue Golenvaux, 14 – 5000 NAMUR

tél. 081/229014 – fax. 081/221779

Georges LECOCQ – Hautes Fontaines, 2 – 7100 HAINE-St-PIERRE
Musée communal Nivelles – rue de Bruxelles, 27 – 1400 NIVELLES
tél. 067/882280 – fax. 067/882204

Alexandre LEMAIRE – Voie Cardijn, 52/8 – 1348 Louvain-la Neuve
Bib. des Riches Claires – Rue des Riches-Claires – 1000 BRUXELLES

Annie LIETART – rue des Masuis Jambois, 5/18 – 5100 JAMBES
B. Princ. Namur – Impasse des Capucins, 6 – 5000 NAMUR –tél. 081/231326 –
fax. 081/231326 – email : bibliotheque.principale@ville.namur.be

Marie-Christine MARTIN – rue de Coumagne, 18 – 5651 GOURDINNE
Centre de Doc. PME – 6000 CHARLEROI

Joël MATOT – Rue Long Thier, 82 – 4500 HUY
Bib. Huy – rue des Augustins, 18 B – 4500 HUY
tél. 085/230741 – fax. 085/217503

Nicole ROUKENS – avenue de la Nivéole, 37 / 3 – 1020 BRUXELLES
BPP Nord-Ouest Bxl – place Cardinal Mercier, 10 – 1090 BRUXELLES
tél. 02/4260505 fax. 02/4200872

Jean-Claude TREFOIS – rue du Ruisseau, 39 – 6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL
BPC La Louvière – avenue du Rêve d'Or, 30 – 7100 LA LOUVIERE
tél. 064/215176 – fax. 064/212850 – email : biblio.hainaut@skynet.be

Pascale VANDERPERE – avenue Chemin de Fer, 6 – 7062 NAAST
BPC La Louvière – avenue du Rêve d'Or, 8 – 7100 LA LOUVIERE
tél. 064/283146 – fax. 064/212850 – email : biblio.hainaut@skynet.be

Anne VANDERSCHUREN – rue Blanche Porte, 5 – 7620 GUIGNIES
BP Comtes de Hainaut – Bd F. Masson, 28 – 7000 MONS – tél. 065/314469

Politique et législation

Vous trouverez ici un échange de correspondance avec le ministre Hazette

Lettre à M. Pierre Hazette, Ministre de l'Enseignement secondaire, des Arts et des Lettres

Le 14 avril 2000

Le Conseil d'administration de l'Association Professionnelle des Bibliothécaires et Documentalistes a pris connaissance, avec grand intérêt, de votre éditorial paru dans la revue *Lectures* de mars-avril 2000.

Il se réjouit de votre prise de position très ferme par rapport à l'exemption de la taxe sur le droit de prêt.

L'A.P.B.D. a toujours défendu la même attitude.

Votre intention de négocier avec la Région wallonne pour obtenir une aide pour l'informatisation des bibliothèques publiques (mais qu'en est-il pour la Région bruxelloise ?) et avec Belgacom pour la prolongation des tarifs préférentiels en matière de liaisons Internet lui semble également tout à fait importante.

Nous voudrions aussi insister sur l'impérieuse nécessité de trouver une vraie solution au problème de l'élagage, il y va de la conservation de notre patrimoine littéraire.

Par ailleurs, la mise sur pied d'un **observatoire de la lecture publique** en Communauté française nous apparaît indispensable et urgente.

L'A.P.B.D. souhaite très vivement être associée à ce projet.

Enfin, nous nous félicitons de vos prises de position en matière de prêt inter-bibliothèques, d'harmonisation des pratiques bibliothéconomiques, d'engagement d'agents polyvalents pour aider les pouvoirs locaux à créer ou à mettre leur institution en conformité avec les exigences décrétales et de l'augmentation envisagée de la subvention-traitement.

Vous rencontrez, là aussi, des préoccupations essentielles de l'A.P.B.D.

Nous ne pouvons que vous encourager à concrétiser toutes ces intentions.

L'A.P.B.D., soyez en sûr, sera toujours présente à vos côtés lorsqu'il s'agira d'améliorer de manière significative le Service de la Lecture publique de notre Communauté.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux

Jean-Claude Tréfois,
Président

Réponse de M. Pierre Hazette

Le 20 avril 2000

Monsieur le Président,

Concerne : Rencontre avec l'Association Professionnelle des Bibliothécaires et Documentalistes – suite

Je vous remercie pour les encouragements manifesté par le Conseil d'administration de l'A.P.B.D. à la lecture de mon éditorial de « Lectures » et je me réjouis de pouvoir compter sur votre association dans ma politique d'amélioration du Service de Lecture publique.

Par ailleurs, j'ai lu attentivement le document que vous m'avez fait parvenir suite à notre rencontre du 4 février 2000.

Concernant les « Comités provinciaux de coordination de la lecture publique », un arrêté de nomination est en préparation. Il devrait prendre cours dans les semaines qui viennent.

Concernant les autres points « Contrat-programme », « Reconnaissance de réseaux intercommunaux de lecture publique », « Rapport de l'Inspection de la Communauté », « Ressort des bibliothèques principales » et « Subventionnement minimal », il en sera tenu compte, dans les limites budgétaires de mon Département, lors de la révision du Décret de 1978 que j'ai fait mettre en chantier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs

Pierre Hazette

Bibliothèques et prêt payant

Le débat sur le droit de prêt et la rémunération des auteurs n'a jamais été aussi vif dans la presse que ces derniers mois et ce surtout depuis que trois cents écrivains français ont signé une pétition pour exiger qu'on en finisse avec la gratuité du prêt des livres en bibliothèque.

Nous n'en voulons pour preuve que les articles dont nous nous faisons ici l'écho.

A savoir :

- Bibliothèques à péage dans *Le Nouvel observateur* n° 1847 du 30 mars 2000
- Lecture publique, lecture payante dans *Le Monde* du 5 avril 2000
- Lettre ouverte aux auteurs signataires de la lettre à leur éditeur publiée dans quelques journaux dans *Livres-Hebdo* n° 376 du 7 avril 2000, signée par Claudine Belayche présidente de l'ABF
- Bibliothèques : prêt gratuit et droits d'auteurs dans *Le Monde des débats*, n° 15, juin 2000, par Max Gallo (qui propose que les différentes taxes sur le livre seraient affectées par l'État à la rémunération des auteurs plutôt que de faire payer les lecteurs des bibliothèques)
- Les bibliothèques seront-elles plus chères ? dans *La Libre Belgique* du 19 juin 2000

Nous tenons ces articles à votre disposition... si vous n'en disposez pas dans votre bibliothèque !

La rédaction

**La date limite de dépôt des candidatures
pour le Prix André Canonne
est postposée au 15 août 2000**

L'A.P.B.D. en activités

Vous trouverez ci-dessous le dernier texte des communications présentées lors de la journée Bibliothèques et agressivité.

De la violence urbaine

En tant que responsable du Foyer permanent de sécurité, je concentre toutes les activités de mes équipes sur un quartier dit difficile, situé en périphérie liégeoise, le quartier de Droixhe-Bressoux-bas pour ne pas le citer. Nous aurons l'occasion, si vous le désirez de revenir sur les actions spécifiques menées dans ce quartier qui cumule les vecteurs qui favorisent l'éclosion d'une certaine violence urbaine.

Mais pour répondre à la demande formulée par les organisateurs de cette journée de réflexion, je me suis cantonnée à aborder la violence urbaine sous l'angle d'une réflexion personnelle à propos d'une composante importante de cette violence urbaine, les bandes de jeunes.

J'ose espérer que cette réflexion débouchera sur un débat contradictoire.

De façon générale, on peut dire que désormais les grandes villes sont confrontées à un défi majeur qui est la violence dans les quartiers. Longtemps certains ont tenté d'en minimiser l'ampleur, voire de l'ignorer purement et simplement. Beaucoup d'intellectuels et d'éminents sociologues se sont efforcés de prouver que la violence n'était pas aussi terrible qu'on voulait bien le dire. Le sentiment d'insécurité ne serait-il pas en fait qu'une psychose entretenue par des journaux avides de frissons ? Une des composantes importantes de la violence urbaine, l'apparition de bandes ne serait qu'un fantasme cultivé par les classes poujadistes de notre société. La multiplication et la diversité des actes de petite criminalité, les cambriolages de tous genres, les déprédations de biens publics, le tapage nocturne... ne seraient qu'une habile stratégie de marketing des entreprises de sécurité. Bref, est-ce que l'opinion publique, ce grand enfant crédule et vulnérable, serait victime d'une gigantesque manipulation ?

Il faut pourtant se rendre à l'évidence; s'il est vrai que la population est parfois victime de manipulation, elle est de toute évidence victime de délinquance et en cela, elle est amenée à vivre des situations d'insécurité inacceptables mettant en cause un droit démocratique fondamental qui est pour tout citoyen le droit à la sécurité. Toutes les statistiques de criminalité même les plus minimalistes

démontrent que depuis 30 ans la situation à tendance à considérablement se dégrader. La violence urbaine constitue indéniablement un problème crucial à fort impact dommageable.

Ces impacts dommageables contaminent du reste des grands vecteurs de nos sociétés démocratiques. Notamment l'impact **politique**. En effet qui pourrait nier que l'évolution des scrutins électoraux des groupes et formations d'extrême droite sont en rapport avec les agissements des bandes, avec la violence dans les quartiers populaires ? Dans ces décisions de vote, il est même possible que l'insécurité soit plus déterminante que l'immigration.

Un **impact social** non négligeable ou la convivialité qui régnait dans les quartiers populaires a fait place à la méfiance et à la suspicion réciproque. Enfin, un **impact économique** car l'extension de cette petite délinquance comme on dit maintenant, pèse d'un poids évident sur la gestion de ce secteur. Les grandes surfaces commerciales par exemple, consacrent une partie importante et croissante de leur budget d'investissement à des dépenses de sécurité et c'est bien sûr le consommateur qui en fait les frais.

Pourtant les phénomènes de violence urbaine et de bandes ne sont pas une réalité nouvelle liée à la civilisation industrielle et post industrielle. Depuis les temps les plus lointains, enfants et adolescents aimaient à se retrouver entre eux loin des regards de la famille, des maîtres d'école. Plaisir d'être ensemble, de jouer ensemble, de chahuter ensemble. Les temps passent, la turbulence de la jeunesse demeure. Dans un mémoire en plainte contre la jeunesse de Limoux, petite bourgade du Languedoc, le receveur de la chambre du sel dénonce en 1746 avec force et vigueur le phénomène et s'exprime dans ces termes *Tous ces jeunes qui font tapage nocturne, saccagent le mobilier urbain, cassent les vitres des maisons, brisent les étales des marchands et se multiplient en injures*. Les historiens expliquent que ces turbulences générées par les jeunes atteignent leur paroxysme dans les moments de graves crises économiques et sociales. L'on assiste alors à une montée de la violence. Ces phénomènes se produisent notamment dans l'Orient arabe médiéval, lors des grands désordres du X^e et XI^e siècles où s'opèrent des regroupements de jeunes démunis en véritables bandes armées.

Dans les sociétés de l'ancien régime, où il était acquis que la sagesse était l'attribut de l'adulte, les jeunes ne pouvaient être que voleurs ou meurtriers, dont il fallait canaliser la mauvaise énergie. D'où toutes sortes de stratégies mises en place pour assurer la paix sociale : ex. la grande liberté sexuelle accordée aux garçons jusqu'au XVI^e siècle. Un peu plus tard, l'image de la jeunesse n'a pas changé. L'adolescent ne peut être qu'un danger pour lui même

et pour la société. Un futur perturbateur de l'ordre social. En 1843, dans un rapport demandé par Tocqueville sur les circonstances de la révolte survenue à la colonie pénitentiaire agricole de Mettray, on écrit ces phrases terribles : *Les jeunes sont un des grands dangers qui menacent notre civilisation... La seule politique qui convienne à la jeunesse, c'est la terreur.* De l'adolescent l'on dit alors volontiers qu'il a le goût du vol et du sang, qu'il est un vagabond né, dédaigneux de tout obstacle et de tout danger.

Bref, de tout temps l'adolescent fait peur. Je pourrais ainsi remonter le temps et démontrer combien le phénomène de violence est étroitement lié au mécanisme d'éclosion de bandes de jeunes. Dois-je vous rappeler l'existence de bandes d'apaches qui se sont développées à Paris et à Marseille, les Zoulous qui partaient à l'aventure dans les beaux quartiers au XIX^e siècle. Enfin, pour des raisons évidentes les deux conflits mondiaux mettent provisoirement fin au débat sur les bandes. Il faut attendre la fin des années cinquante pour que les masses média s'en emparent à nouveau. Alors le mythe reprend forme. A nouveau la société s'inquiète de cette jeunesse rebelle qui prend ses distances avec les anciennes générations. Inquiétude d'autant plus grande que l'on assiste à une véritable poussée démographique dans le monde. Les enfants du baby-boom ont grandi et entrent les uns après les autres dans l'âge de l'adolescence, l'âge de la turbulence. Les phénomènes réapparaissent et on voit naître des bandes de plus en plus structurées et hiérarchisées avec les gangs aux États-Unis et les blousons noirs en Europe par exemple.

Les années 65 et 70 se caractérisent par la création des banlieues, la concentration urbaine, la construction d'HLM où se regroupe une population importante hétérogène, sans racines, de familles immigrées et qui sont devenues progressivement ce que l'on appelle les banlieues grises. Ces banlieues grises situées généralement en périphérie des centres villes font la une des médias. Les blousons noirs ont fait la place aux bandes de loubards. Comme leurs aînés, ils traînent leur ennui dans la zone, détestent les flics, se méfient des journalistes. Ils ont quitté l'école ou sont en décrochage scolaire, ils ne travaillent pas ou peu, ils sont blacks, noirs, belges, maghrébins ou turcs. Ils vivent dans des appartements exigus, avec leur mère car souvent beaucoup de familles sont dissociées. Ils se retrouvent majoritairement livrés à eux-mêmes sans père et sans repères, jetés de partout. On les dit moins solidaires qu'autrefois. Ils se méfient énormément de celui qui va prétendre commander. Ils récusent immédiatement celui qui commence à avoir l'air du chef. Ils se serrent moins les coudes, n'hésitent pas à se dénoncer mutuellement à la police, ce qui était

impensable chez les blousons noirs. Ils sont condamnés à l'ennui, les loubards traînent dans les caves des cités, dans les lieux désaffectés, les cafés, les squares. La bande nouvelle ressemble à un agglomérat de petits noyaux qui se sentent plus unis par l'occasion que par un vif sentiment d'appartenance. Sauf en cas de gros coup dur, expulsion, bavure policière par exemple. Les loubards sont moins visibles que les blousons noirs, leur tenue vestimentaire est plus banale mais leur délinquance est en revanche plus multiforme. Aux délits traditionnels (petits vols, petites dégradations) s'ajoutent des comportements nouveaux, liés pour partie au commerce de la drogue. Enfin, le fossé avec les parents s'élargit, la communication dans la famille est réduite. Le manque de travail et le refus de la famille entraîne la condamnation de la paresse qui elle même déclenche révolte et provocation. *Puisqu'ils (les adultes) disent qu'on est des voyous, alors on fait les voyous.* Les jeunes loubards d'aujourd'hui s'insurgent contre l'exclusion sociale dont ils sont victimes. Il ne leur reste plus, avec la bande, qu'à flâner, zoner, faire du bruit dans la rue, ou se lancer dans le chapardage et les déprédations diverses : fauche dans les magasins, casses de cabines téléphoniques, de mobiliers urbains etc.

Chaparder pour le plaisir, par défi, pour braver le regard anonyme de la surveillance par télévision intérieure, ou inspecteurs camouflés en clients. Chaparder aussi par justice, pour reprendre à cette société de consommation ce qu'elle ne vous permet pas d'acquérir, ne vous donnant pas les moyens. Il y a enfin les bagarres, activité importante des bandes. Toujours pour le même motif : mots qui déplaisent, injures racistes notamment, manière de regarder qui choque, comportement irrégulier à propos d'une fille, réputation de la cité à préserver. Bagarres à main nues ou avec des armes blanches pour montrer que l'on existe, pour prouver sa virilité, son courage.

L'ensemble de ces comportements délictueux sont généralement couverts par les parents (la fauche pouvant d'ailleurs faire partie du train de vie de la famille). On demande rarement la provenance de tel ou tel objet. L'autorité familiale est en berne.

Le monde de la banlieue est un monde sans père et sans repères. Absence physique du père parfois, absence de disponibilité plus souvent. Deux situations pour une même conséquence : la disparition de la figure paternelle comme pôle d'identification, comme modèle pour ses enfants. Réduit à de longues périodes de chômage, ou bien occupant des emplois peu qualifiés ou bien encore à la retraite après une vie entière consacrée à des travaux durs et pénibles, ne sachant pas s'exprimer dans la langue du pays d'accueil, le père de banlieue

apparaît sans prestige, dépourvu de toute autorité. Un médiateur parental me disait récemment qu'il rencontrait des pères noyés par leurs propres échecs, leur propre amertume, les pères ne comprennent plus les jeunes. ils délèguent alors leur autorité à leur femme, qui la délègue à l'aîné, qui la délègue au suivant lorsque cela devient trop lourd. Cette chaîne de délégation est une cause essentielle dans le processus de mise en place de la chaîne de l'effilochage social et de la démission.

En conclusion, je dirais que les adolescents, ceux dont on parle, ceux des banlieues seraient ils ces nouveaux barbares semant la terreur dans la ville, attaquant indistinctement les gens et les biens ? Les bandes que nous rencontrons en Belgique, au contraire des bandes américaines, ne présentent pas le plus souvent ce caractère ethnique propre aux ghettos d'outre-Atlantique. Elles sont moins meurtrières parce que moins structurées autour d'un chef, plus fragiles peut-être parce que tournées essentiellement vers les actions ponctuelles. Pour les adultes et nombre de parents, la réunion de tous ces jeunes, leurs enfants, inquiète. Le groupe devient vite siège de tous les dangers. Les copains ne sauraient être que des vauriens, des mauvaises fréquentations. Seules à leurs yeux ne trouvent grâce que les regroupements institutionnalisés, tels les clubs sportifs, les associations culturelles. Les autres groupes, ceux qui se forment dans la rue ne seraient dans leurs esprits que des groupes à risques susceptibles de dégénérer en bandes. Or n'est-il pas temps de se rappeler que l'adolescence se définit précisément par le regroupement ? Que l'affirmation collective permet seule d'affronter le monde adulte et de structurer une personnalité en reconstitution. Être entre soi devient un impératif d'autant plus urgent que l'environnement est angoissant, l'univers des adultes peu grisant, la société peu accueillante. Le groupe apparaît alors comme un refuge individuel contre l'ennui. Les jeunes en général et les adolescents en particulier, qu'ils appartiennent à des bandes ou à des groupes, peuvent être considérés à mon sens, comme les grands exclus de notre société moderne. Certes, il y en a des plus exclus que d'autres, mais de façon générale, c'est toute une génération qui est mise au ban social.

Adolescents des banlieues grises, victimes de tous les handicaps (familial, scolaire, professionnel), d'un côté. Adolescents des quartiers sans soucis, fragilisés et soumis à d'autres fléaux (suicide, drogue). Aux familles décomposées des uns correspondent les familles recomposées des autres. A l'impuissance des pères de banlieue, l'indifférence, le désintérêt ou l'inattention de ceux des beaux quartiers.

A l'évidence, les dramatiques problèmes rencontrés par les jeunes des cités ne sauraient occulter le fait que le dossier «jeunesse est un et indivisible ». Qu'ils soient taggers, loubards, skaters, les adolescents forment un immense groupe social. Un groupe social qui aspire à la reconnaissance sociale et est déterminé à se faire entendre pacifiquement ou par la violence. Cette violence qui est partout et qui revêt toutes les formes prends du sens et d'abord dans ces banlieues où elle est un langage et un avertissement lancé à une société qui ne saurait être de consommation pour les uns et d'exclusion pour les autres au risque d'une explosion généralisée.

Il parait donc urgent de retrouver la voie du dialogue et d'abord celui des jeunes et des adultes. la panne de communication inter-générationnelle favorise l'incompréhension et les tensions entre les groupes sociaux et les classes d'âge. Notre société est aussi en panne de régulation. On sait aujourd'hui l'impuissance des partis politiques et de nos grandes institutions à organiser le dialogue.

On a oublié une vérité, c'est le besoin d'adultes des adolescents. Leur révolte ne constitue en fait que l'envers d'un immense besoin celui d'une présence adulte. Il faut donc savoir entendre cet appel.

Mais il s'agit d'un appel d'adultes d'un autre type. Des adultes partenaires, accompagnateurs qui puissent permettre aux jeunes de définir eux-mêmes leurs besoins. Il faut libérer dans les villes des espaces pour qu'une fonction ludique puisse à nouveau, s'y exprimer en toute liberté de gestion. Les jeunes doivent être incités à prendre des responsabilités dans l'organisation du milieu de loisirs, qu'ils puissent abattre des cloisons, planter des clous, peindre et bricoler. Qu'ils puissent s'y sentir chez eux.

Cette étape sera à mon sens le passage obligé pour qu'à nouveau se rétablisse un dialogue inter-générationnel, car en l'état actuel, l'on peut penser que les bandes et les groupes de jeunes ne socialisent pas, qu'ils n'amènent pas leurs membres à une maturité et une autonomie progressives et qu'au contraire, ils apparaissent comme facteurs de blocage et de régression.

Je vous remercie

Jean-Claude Overt, 19/10/99

Foyer permanent de sécurité Liège – Droixhe

Les politiques d'acquisition en bibliothèques publiques – II^{ème} partie.

Compte rendu de la journée du 28 mars 2000

Jean-Claude Tréfois introduit la matinée par la présentation de nos intervenants :

Yvette Lecomte, Directrice, et Daniel Carette, Directeur au Service général d'Inspection de la Culture pour la Province de Hainaut.

Cette matinée est la deuxième organisée autour de cette problématique. La journée précédente avait eu lieu le 18 janvier 1999 et s'articulait autour des pratiques de diverses bibliothèques. Le compte rendu était paru dans le « Bloc-Notes » n° 129.

Intervention de Monsieur Daniel Carette

Celui-ci commence son intervention en rappelant la volonté du législateur lors de la rédaction du Décret d'associer les pouvoirs organisateurs locaux en matière de politique culturelle. Le Décret contraint les communes à l'accroissement des collections. Cela fait partie de la stratégie de cogestion et de répartition des charges entre la Communauté française et les pouvoirs locaux et provinciaux.

Un argument dont on peut se servir d'ailleurs, quand une commune rechigne à assumer ce devoir : les livres font partie intégrante du patrimoine communal au même titre que des bâtiments. Force est de constater que s'il n'y a pas de résistance pour les murs, une certaine crainte subsiste en matière de délitescence de la propriété publique vis-à-vis du livre.

La notion de document reste de même à l'heure actuelle à redéfinir. En effet lorsque l'on évoque l'accroissement des collections, sont envisagés dans le Décret les supports papiers (livres et périodiques). En matière de jeux, multimédia, consultation Internet, cela repose sur la bonne volonté des Pouvoirs organisateurs locaux. Monsieur Carette souligne cependant que le prêt de supports audio, vidéo et CD Rom reste le monopole de la Médiathèque.

Il n'empêche qu'il faudrait reconsidérer la valorisation des consultations de ces médias intra-muros. Certaines communes acceptent qu'une partie des amendes perçues servent à l'accroissement des collections et aux services multimédias offerts aux utilisateurs, d'autres exigent que les montants perçus retournent intégralement dans les caisses du receveur communal.

Que faire quand une bibliothèque développe un projet bien spécifique type « lecture de rue » afin d'aller à la rencontre de non lecteurs ? Ce type d'action engendre des coûts

financiers tant au niveau du personnel spécifique - animateurs ou bibliothécaires de rue - qu'au niveau de l'impact non négligeable sur le taux d'harmonisation des collections. Souvent on a pu constater que le champ des besoins d'un nouveau type de public ne correspond pas forcément aux collections de la bibliothèque. Certaines demandes sont centrées sur les techniques et les nouvelles technologies. Celles-ci n'étant pas valorisées dans les collections réputées nécessaires telles que les mentionne le Décret.

Plus que jamais, Monsieur Carette encourage les bibliothèques locales à une centralisation des achats. Il faut acheter les livres pour un réseau et les diffuser au sein de celui-ci.

De même, les collections d'appoint d'une principale constituent une économie d'échelle pour les bibliothèques locales qui en dépendent.

Encore faut-il que ces collections soient constituées judicieusement. Mais leur raison d'être indiscutablement est de renforcer les collections locales quand le besoin s'en fait sentir.

Diverses questions sont ensuite posées à Monsieur Carette.

Q : Que faire quand le pouvoir organisateur communal ne respecte pas ses engagements ?

R : L'inspecteur propose une suspension de la reconnaissance.

Remarque d'un bibliothécaire : Certaines communes préfèrent assumer uniquement leurs obligations minimales en matière d'accroissement.

Dès lors, le bibliothécaire se retrouve devant le dilemme de devoir choisir entre le nombre de volumes donc la quantité requise au détriment de la qualité des collections proposées aux lecteurs.

Q : Ne faudrait-il pas négocier avec les Pouvoirs organisateurs locaux le maintien d'un montant minimal de l'accroissement équivalant au montant des contrats programmes octroyés avant la reconnaissance ?

Q : Que faire face aux besoins exprimés par les écoles ?

Ex : lectures en grand nombre d'exemplaires besoins spécifiques pour certains cours.

R : Il faut privilégier les relations entre les élèves à titre individuel et non pas la collectivité et adresser les lecteurs institutionnels aux bibliothèques principales.

Q : Comment améliorer les collections d'appoint des principales ?

R : Il faut élargir les champs des personnes ressources aux lecteurs institutionnels

et collectifs ainsi qu'aux éducateurs référents de centres pour handicapés et aux maisons de repos et de soins afin de constituer un fonds en rapport avec la demande.

Intervention de Yvette Lecomte

La communication de Madame Lecomte s'articule autour de trois thèmes.

- Les collections :

Quels documents acquérir ? Il y a les collections que l'on suit, celles qui sont choisies en fonction de la personnalité des bibliothécaires au dépens d'une harmonie de l'ensemble de la collection. En ce qui concerne les périodiques, Madame Lecomte nous apprend qu'à partir du 1^{er} janvier 2000, ceux-ci seront valorisés dans l'état des collections.

- Les utilisateurs du type scolaire :

Madame Lecomte nous fait remarquer que si les écoles primaires et secondaires sont des utilisateurs fréquents de nos bibliothèques et y trouvent satisfaction, il n'en va pas de même pour tout ce qui est formation continuée. Ex : Forem : bien souvent il y a inadéquation des collections par rapport aux besoins réels de ce type de public.

- Le financement par la Communauté et les finances communales :

La législation des bibliothèques publiques a été rédigée par un pouvoir démocratique faible en ressources financières. Ce qui constitue un paradoxe étant donné que les communes sont soumises au Décret et doivent intervenir à concurrence de 70% du budget de la bibliothèque.

Débat général

Les pourcentages d'accroissement notamment au niveau des collections jeunesse ne correspondent plus aux besoins réels des utilisateurs. D'autre part, le secteur de l'édition ne produit plus nécessairement des nouveautés significatives dans la production du documentaire jeunesse. Comment dès lors faire face aux demandes des utilisateurs ?

Comment, du reste, ces pourcentages ont-ils été calculés ?

Du point de vue historique, le souhait du législateur a été d'imposer une marge importante de l'accroissement au niveau des documentaires dans un souci d'éducation permanente. On peut toujours demander à son inspecteur une

adaptation de ces taux en fonction d'un besoin précis de la bibliothèque à un moment donné.

L'ensemble des questions suivantes était centré sur l'adéquation de l'offre de la bibliothèque par rapport à la demande des utilisateurs.

Face à ce problème, la réponse de l'Administration est claire. Notre rôle en tant qu'acteur culturel va à l'encontre de la demande première du public. C'est au bibliothécaire que revient le soin de proposer un échantillon des plus vastes et des plus variés pour tenter de modifier peu à peu les habitudes des lecteurs.

Comment organiser une politique d'acquisition centralisée dans le cadre d'un réseau fédéré ?

La crainte première dans un réseau fédéré est la peur de perdre son autonomie. Dès lors, comment organiser une concertation en matière d'acquisition ?

Une solution serait d'envisager dès le départ la partition des sommes dues entre les bibliothèques locales.

Le corollaire idéal serait que le traitement des ouvrages soit de même centralisé. Le prêt inter et la circulation des documents au sein d'un même réseau devraient constituer une des priorités de ces structures fédératives.

Des améliorations des outils existants tels les catalogues collectifs ainsi que l'essor des nouvelles technologies type Internet ne pourraient-elles pas être une aide précieuse en matière de politique d'acquisition ?

Un catalogue collectif pertinent en ligne pourrait être une base de travail utile à l'échelon local. Mais cela nécessiterait une remise en question du point de vue de l'organisation du travail d'une bibliothèque donnée. Cela signifierait également une mobilité du document et du lecteur sur un territoire plus vaste qu'une entité communale.

Ne serait-il pas temps de mettre sur pied le silo à livres fruits de l'élagage ?

L'Administration penche plutôt pour une réserve centrale ou autrement dit une bibliothèque de prêt de seconde ligne. Madame Lecomte souligne, avec beaucoup d'humour, qu'elle serait plus riche au niveau de la qualité de son fonds que certaines bibliothèques publiques. Restent divers problèmes à résoudre :

- financement d'un tel projet ;

- l'autorisation des divers Pouvoirs organisateurs de se dessaisir d'une partie de leurs avoirs ;

- l'angoisse du bibliothécaire dégagé de l'avenir du livre.

Afin de faire avancer les choses en matière d'acquisition, l'Administration suggère la mise sur pied d'une « Charte d'acquisition », en parallèle au plan de développement de la lecture que chaque bibliothèque reconnue doit joindre dans son rapport annuel.

Cela permettrait à la bibliothèque de mener à bien sa politique d'acquisition selon les objectifs qu'elle se fixe.

Comment trouver des personnes ressources pour nous épauler dans nos recherches de documents dans des domaines plus pointus des connaissances ?

Passé l'échelon du volontarisme local, on peut essayer de se faire une opinion via les sites Web. D'autre part, nous ne devons pas négliger le Comité de rédaction de « Lecture ». Créer des réseaux d'échanges entre collègues ou remettre en œuvre un groupe de travail sont de même des suggestions émises par nos invités.

Comment valoriser l'accès aux documents électroniques ?

L'Administration est consciente du surplus de travail engendré par l'arrivée des nouvelles technologies dans les bibliothèques publiques.

Établir une grille d'évaluation pour ce type de service et les normes y afférant constitue un énorme chantier.

Ne pourrait-on améliorer la visibilité du travail réalisé quotidiennement en bibliothèques publiques ?

Les rapports annuels d'activités pourraient servir de base à un « État de la lecture publique ». L'idée d'un « Observatoire de Lecture publique » est même citée par l'Administration. Un encodage et une compilation plus systématique des données fournies constitueraient un cadre référentiel de base.

Ne pourrait-on revoir le mode subventionnement de la Communauté dans le cas du cumul des fonctions de locale et de principale ?

De nouveau dans ce cas de figure, le Pouvoir organisateur local investit plus facilement en matière de bâtiment et d'outils informatiques qu'en matière d'accroissement, qui reste en deçà des normes.

De fait, la population à desservir dépasse les limites de la Commune.

Comment intégrer de façon plus active les Comités des Usagers à la politique d'acquisition de la bibliothèque ? Certains bibliothécaires y font circuler des listes de livres ; après un échange on détermine le choix définitif. D'autres se bornent à leur demander un avis. D'autres encore les intègrent dans le choix des livres après des « dépôts d'office ».

Cependant le même consensus se dégage de l'assemblée présente. Il est très difficile pour chaque individu membre de ce type de Comité de se détacher de son individualité et de ses sujets favoris.

Pour clôturer le débat, une intervention vient à point nommé quant à savoir quel est le sort réservé aux bibliothèques locales de la région bruxelloise. Celles-ci ne peuvent se tourner ni vers des principales disposant de collections d'appoint, ni vers une centrale. De plus, elles doivent faire face à un clientélisme de proximité. Peut-on les appeler les lecteurs « navetteurs » ? Ne faudrait-il pas statuer sur leur devenir une fois pour toutes ?

Comme vous avez pu le constater, la matinée a été riche en échanges. D'autre part, nous nous réjouissons d'avoir trouvé une écoute auprès de l'Administration et nous attendons impatiemment la mise en œuvre des différentes innovations annoncées.

Laurence HENNAUX

Secrétaire

Salon du Livre - Paris

Voyage le dimanche 19 mars 2000

La journée du dimanche n'étant pas réservée aux professionnels, nous avons pu mesurer tout l'impact qu'une telle manifestation produit au niveau du grand public. Il y avait donc foule le jour de notre visite, mais pas de cohue, pas de stress apparent. Des files plus ou moins ordonnées, canalisées, rompues ça et là à la faveur d'un stand attrayant. L'énorme Palais «Paris-Expo», avec ses plafonds intolérablement hauts semblait grouiller d'une vie parallèle, entièrement dévouée au Livre.

Les exposants n'avaient d'ailleurs pas lésiné sur le décorum : chaque stand possédait sa particularité, son attrait : ici, d'énormes calicots montaient à l'assaut du ciel, là, un kaléidoscope invitait à une halte prolongée, là, c'était sur la disposition des ouvrages (en piles artistiques, en pyramides, sur présentoirs mobiles...) que l'effort avait été concentré. Et partout des hôtes souriantes, parées d'uniformes apprêtés, toujours disponibles et disposées à vous tendre un prospectus, à vous guider à travers le stand.

L'organisation générale de la manifestation avait veillé à regrouper les catégories d'éditeurs selon leurs spécificités, à côté des quelques *mastodontes* généralistes de l'édition, aux stands surdimensionnés. Ainsi, pas d'hésitation, pas de vaines recherches : le plan remis gracieusement à l'entrée permettait d'anticiper aisément les arrêts jugés nécessaires par chacun. Et une signalisation adéquate facilitait davantage la promenade.

En un délai raisonnable, j'ai pu visiter le stand de l'Encyclopædia Universalis (aux conditions de foire tellement exceptionnelles), succomber à son éternel concours et découvrir ses nouveaux supports d'information (les Cédéroms), obtenir différents livres dédicacés par des auteurs de renom et j'étais en train de me restaurer légèrement dans une cafétéria du Salon, lorsque je fus invité, via les haut-parleurs installés ci et là, à assister à une conférence-débat que donnaient Philippe Sollers, Jean d'Ormesson et Jean-Marie Rouart sur le devenir du roman.

Peu après cet intermède hautement culturel, et alors que je déambulais de nouveau au hasard, piochant des informations précieuses pour étoffer le fonds de ma bibliothèque, je fus immanquablement attiré par un stand un peu spécial. Il n'y trônait aucun livre mais seulement de petites machines informatiques : les «e-books» étaient donc également présents, tels des prédateurs allergiques au papier. Je ne pouvais pas déceimment ignorer cet outil qui finirait peut-être par rendre obsolètes les arts et ficelles de mon métier... Mais, suite à ce que j'ai pu observer, le constat est, à mon sens, clairement le suivant : livre électronique... pas de panique !

Il y a tellement de choses à voir dans ce Salon. Des choix, parfois déchirants, sont alors nécessaires. Et, c'est naturellement quelque peu fatigué que je suis ressorti du Palais «Paris-Expo», en compagnie de quidams volubiles et de collègues très satisfaits. J'imaginai un instant les gens qui, flapis comme je l'étais, devaient encore rouler dans Paris pour regagner leur habitation. Pour notre part, il ne nous restait plus qu'à nous installer confortablement dans le car qui allait nous ramener vers notre plat pays et nous permettre, durant le trajet, d'échanger nos impressions et de commenter nos achats et découvertes. Tout cela se fit dans un climat de très grande convivialité, attendant déjà avec impatience l'édition 2001 du Salon, enthousiasmés à l'idée de pouvoir à nouveau en être.

Joël Matot

De bibliotheca

Bibliobilan

A la veille de mon entrée dans la douce et reposante vie de retraité, je ne vais pas relater ici mes 42 ans de carrière à la Ligue Braille. Je me limiterai plutôt à l'évocation de ma fonction de bibliothécaire à partir de 1976.

D'emblée, se présente une belle opportunité : le lancement du prêt des livres enregistrés sur cassettes. Le succès fut immédiat, ce nouveau support venant avantageusement remplacer les bandes magnétiques et disques 16 tours alors en circulation. Si la cassette est moins coûteuse, plus aisée à stocker et à expédier, elle offre surtout une plus grande facilité d'utilisation, à plus forte raison par des personnes âgées. Elle peut dès lors, dans le domaine du livre parlé, être considérée comme le support idéal des vingt-cinq dernières années. Combien d'ardents lecteurs – souvent âgés – n'a-t-elle pas sauvés, alors que la lecture devenait impossible pour eux par suite d'une pathologie oculaire plus ou moins grave ? Peuvent aussi bénéficier du livre parlé les personnes qui, autrement handicapées, n'ont pas la possibilité d'utiliser le livre normal. Savez-vous que durant la décennie écoulée la section du livre parlé de la bibliothèque de la Ligue Braille a fait circuler 2 240 707 cassettes ?

Mais la cassette n'est pas éternelle, et il ne fait pas de doute qu'elle sera prochainement remplacée par un support numérique. Mes successeurs se penchent très sérieusement sur les différents aspects de ce problème. Bien entendu, leur choix se portera sur le système offrant la plus grande facilité d'utilisation.

Les années 1985-1990 furent capitales pour le développement de la bibliothèque :

- la construction d'un nouveau studio d'enregistrement comprenant 5 cabines et équipées d'appareils professionnels ;
- l'installation de rayonnages mobiles ;
- l'informatisation des fichiers et de la gestion du prêt ;
- l'acquisition d'une imprimante braille commandée par ordinateur ;
- la création et la distribution gratuite de magazines sonores ;
- la mise en route du prêt des livres en grands caractères ;
- le réaménagement et l'informatisation de la salle de lecture et du centre de documentation spécialisé.

Parmi les dernières innovations je mentionnerai tout particulièrement la bibliothèque-jeunesse. Cette nouvelle antenne de la bibliothèque spéciale propose un « espace lecture » confortablement aménagé, le prêt d'ouvrages en braille, sur cassettes et CD, en grands caractères et dans la version originale, un service de documentation « sur mesure » et adapté aux besoins des jeunes, des animations autour d'un thème particulier, le prêt de jeux spécialement adaptés, un trimestriel sur CD : « Tapage ».

Bibliothécaire frais émoulu, je me suis affilié à l'A.P.B.D.

Un de mes premiers soucis étant d'étoffer le fonds de livres pour jeunes, j'ai fréquenté avec intérêt les réunions de sélection de la section Jeunesse. J'y ai rencontré des collègues dynamiques, enthousiastes et de bon conseil. Je garde un excellent souvenir des réunions et visites auxquelles j'ai eu le plaisir d'assister.

Puis je suis entré au Conseil d'administration pour y représenter le réseau des bibliothèques spéciales. Là aussi, il était agréable et utile d'échanger idées et impressions, de partager les attentes et préoccupations des participants. J'en conclus que notre engagement est inversement proportionnel à l'intérêt des autorités ayant la Lecture publique dans leurs attributions...

Quant à moi, je fais mien l'optimisme de Jules Renard : « Quand je pense à tous les livres qu'il me reste encore à lire, j'ai la certitude d'être encore heureux longtemps. »

R. Beernaert

Bibliothécaire Ligue Braille

Quelques réflexions sur l'importance des bibliothèques en cette période d'examens

À l'Université, il est déjà presque trop tard : c'est ce que j'ai envie de dire lorsque j'accueille des étudiants de candidature.

La plupart arrivent, désarmés, à la veille de la remise de leur travail, avec un sujet ou une question vague et floue : *Madame, qu'est-ce que vous avez sur ... ?*

Dans le meilleur des cas, ils ont déjà passé une heure devant les ordinateurs de consultation, quand ce n'est pas sur Internet. Et me ramènent alors une moisson d'information, mais quelle moisson ! Ni organisation, ni surtout discernement : que vaut cet article de vulgarisation à côté de celui-ci qui appartient à la

recherche fondamentale ? Et ignorent-ils vraiment que des statistiques financières datant de 5 ans n'ont plus qu'une valeur historique ?

Bref, si les étudiants, à leur arrivée à l'Université, parviennent à utiliser les « nouvelles technologies », qui commencent d'ailleurs à prendre de l'âge, ils sont incapables d'avoir une véritable démarche de recherche documentaire.

Seuls émergent ceux qui ont eu l'insigne chance de fréquenter régulièrement une bibliothèque publique. Accoutumés depuis la maternelle à se poser les bonnes questions, ils possèdent un avantage indéniable pour réussir leurs études, et même pour établir leur plan de carrière, pour ne pas parler de trouver un emploi.

Car qu'est-ce en fait que la démarche de recherche documentaire :

- 1) clarifier le sujet et ses objectifs : de quoi s'agit-il, pour quoi faire ?
- 2) rassembler les documents
- 3) les évaluer dans le contexte
- 4) les synthétiser

Cette démarche s'apprend petit à petit, à force de fréquenter les bibliothèques publiques : le petit enfant qui choisit un album n'est pas au courant, mais il engage son avenir en le faisant. Ce n'est pas le seul lieu d'apprentissage possible de la recherche, mais c'est le seul lieu où il se fait tout naturellement : c'est l'essence même d'une bibliothèque.

Lorsque j'ai fait mes études de bibliothécaire, on m'apprit que la devise des bibliothèques publiques est : « culture, loisirs, formation ». Mais ce terme de formation ne concerne pas seulement la possibilité d'emprunter des cassettes pour parfaire son anglais. Un jour, remplacées par Internet, les bibliothèques universitaires ne seront peut-être plus essentielles aux étudiants, mais les bibliothèques publiques ne risquent pas de voir de sitôt leur nécessité disparaître : dans la société de l'information, elles sont vitales.

M.-T. Van Roy

Bibliothèque des sciences économiques,
sociales et politiques de l'U.C.L.

Le livre fou à la Bibliothèque communale Buxin-Simon – Florennes

Après-midi spéciale le 1^{er} mars 2000

Voilà dix ans que l'activité *Le livre fou* est programmée à la Bibliothèque de Florennes et avec un succès croissant.

Le thème choisi cette année était : Les Indiens.

Cette activité est réalisée en collaboration avec la Ligue des Familles, section locale, des membres du Comité des Usagers, des animateurs bénévoles ou pris en charge par la Communauté française et les Services Culturels association.

28 classes des sections maternelles et primaires des écoles de Florennes et de l'entité, soit environ 600 enfants, ont été accueillis dans les murs de la bibliothèque durant la quinzaine du 21/02/00 au 03/03/2000.

Un courrier a été adressé aux directeurs des différentes écoles et aux enseignants afin d'annoncer l'animation et proposer la réalisation d'un livre fou par les classes.

Nous avons reçu au total une dizaine de créations originales.

Un concours d'affiches a été organisé pour informer le tout public et certaines affiches ont été photocopiées et distribuées dans les lieux de passage.

Déroulement de l'activité à la bibliothèque

L'animation pour chaque classe dure une bonne heure avec présentation des *Livres fous*, des livres traitant du thème abordé « Les Indiens », les panneaux didactiques retraçant l'histoire de ce peuple, une conterie, jeux, la projection commentée d'une cassette-vidéo...

Une activité spéciale est organisée un mercredi après-midi pour permettre une plus large participation de tous les enfants hors école dans le Complexe Sportif de Florennes.

Déroulement de l'activité du mercredi

Accueil des enfants de 5 à 10 ans, pris d'entrée : 50 FB collation comprise
200 enfants sont venus à l'activité. A l'accueil, la présentation et les consignes de l'après-midi ont été données : les enfants sont repartis en tribus, avec des bracelets et maquillage identique pour chaque membre d'une même tribu.

Chaque tribu a comme totem un animal proche des indiens (hibou, castor, pélican, corbeau, araignée, saumon, bison, phoque, aigle, baleine...). Dans chaque tribu, on raconte une histoire dont l'animal totem est le héros. On y

fabrique : bandeau, collier, capteur de rêves, la boîte représentant le totem de la tribu.

Une conteuse de la Bibliothèque centrale de Namur conte à chaque tribu, tour à tour dans une autre salle, une histoire se rapportant au thème des indiens.

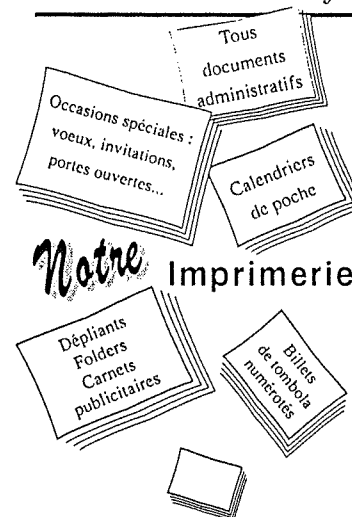
Vers 16 h30, grand rassemblement de tous les Indiens et présentation de chaque totem. Assemblage des diverses boîtes-totem pour réaliser un totem géant : chaque tribu vient chanter et danser autour du totem central en apportant son totem.

Cette manifestation a remporté un vif succès. Une trentaine d'animateurs et bénévoles étaient sur place pour cet après-midi. C'est un minimum.

De nombreux enfants et parents attendent déjà l'année prochaine.

Elisa Ferron

" De la création à la finition en passant par l'impression "

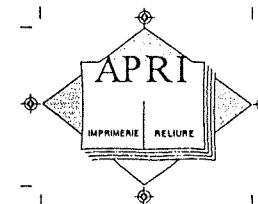


Apri, c'est aussi...

...de la reliure semi-industrielle et de la post-impression, en petite et moyenne série : *pliage - assemblage - agrafage - agrafage oméga - encollage à chaud - couture mécanique au fil de lin - reliure par spirale wire O...*

...et pour satisfaire une clientèle diversifiée, APRI produit et habilite des livres anciens ou nouveaux, relie des revues, des brochures et tout autre document spécifique.

Une idée, un projet ?
APRI est prêt à répondre
à vos souhaits.



Rue de la Paix 110 - 6061 CHARLEROI

Tél. (071)31 02 33 - Fax (071)30 33 17



DISTRISUD S.A.

BOULEVARD CUIVRE ET ZINC, 35

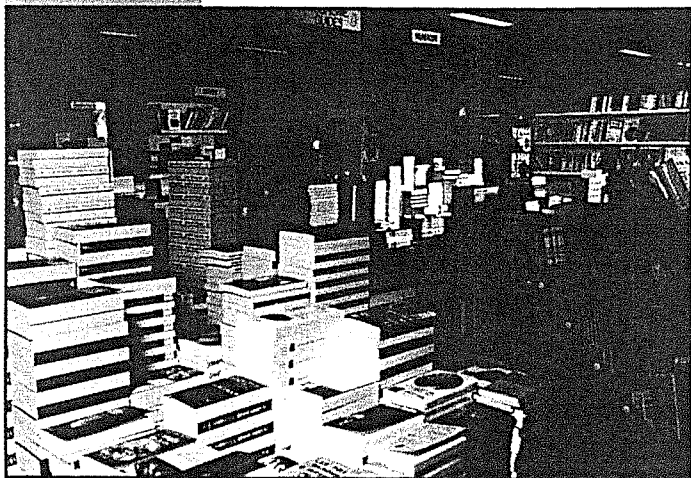
4030 LIEGE

TEL. : 04/343 30 30

FAX: 04/344 50 32

e-mail: distrisud@cybernet.be

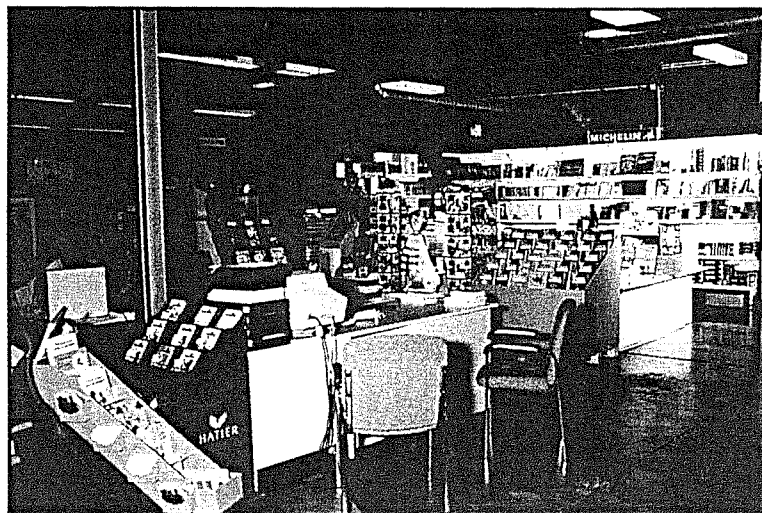
DISTRISUD: UN VASTE SHOW-ROOM de plus de 750 m² A VOTRE DISPOSTION



UN LARGE ASSORTIMENT

- LITTERATURE GENERALE
- JEUNESSE
- B.D.
- PARASCOLAIRE
- OUVRAGES DE FOND
- BEST-SELLER
- ETC ...

UN SERVICE EFFICACE ET PERSONNALISE



**UNE EQUIPE MOTIVEE ET DISPONIBLE,
LA POSSIBILITE DE VISITE D'UN DE NOS «CONSEILLERS»
UNE LARGE BANQUE DE DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES**

Publication de l'A.P.B.D.

Un cadeau ? Un livre ! - Sélection de l'année

Une sélection des meilleurs livres de jeunesse parus cette année

S'adresser entre autres aux bibliothèques suivantes :

Anderlecht Bibliothèque du Centre
intellectuel
tél. 02/521.62.08

Bruxelles Bibliothèque principale de
Bruxelles I
tél. 02/512.95.69

Florennes Bibliothèque publique
locale
tél. 071/68.98.96

Genval Bibliothèque communale
tél. 02/653.40.47

Jette Bibliothèque principale du
Nord-Ouest de Bruxelles
tél. 02/426.05.05

La Louvière Bibliothèque provinciale
La Ribambelle des Mots
tél. 064/22.18.34

Laeken Bibliothèque principale de
Bruxelles II
tél. 02/279.37.90

Liège Bibliothèque des Chiroux-
Croisiers
tél. 04/223.19.60

Mons Nouvelle Bibliothèque des
Comtes de Hainaut -
AFIC
tél. 065/31.44.69

Namur Bibliothèque centrale de
la Province de Namur
tél. 081/22.90.14
Bibliothèque principale de
Namur
tél. 081/23.13.26

Nivelles Bibliothèque publique
centrale de la
Communauté française
tél. 067/89.35.85

Ottignies Bibliothèque de Culture
générale
tél. 010/41.02.42

Rixensart Bibliothèque populaire
tél. 02/652.27.36

Saint-Gilles Bibliothèque communale
locale
tél. 02/537.31.07

Schaerbeek Bibliothèque communale
tél. 02/242.68.68

Verviers Bibliothèque principale de
la Ville
tél. 087/33.46.67

Waterloo Bibliothèque communale
tél. 02/354.40.98

Watermael-
Boitsfort Bibliothèque principale du
Sud-Est de Bruxelles
tél. 02/660.07.94

Woluwé Bibliothèque St-Henri
-St-Lambert tél. 02/733.56.32

Woluwé Bibliothèques publiques
-St-Pierre communales francophones
tél. 02/773.05.83